

Séance du 2 juillet 2020 à 19 heures

Le deux juillet deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Fontanes, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (61)

M. DIETSCH Jérôme (Arcambal), Mme WARTEL Catherine (Arcambal), M. NICOLAON Patrick (Bellefond – La Rauze), Mme DALBERA Marie (Bellefond – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), Mme LE FOURN Marie-Laure (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme CAROFF Sylvie (Cahors), M. MARX Jean-Luc (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme LENEVEU-RIVIERE Hélène (Cahors), M. PACAUD Denis (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. DELPECH Bernard (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. RACHI Abel (Cahors), Mme BEHEREGARAY Alexia (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme DAPORTA Anne-Céline (Cahors), M. LORIN Thierry (Cahors), Mme DE MEIXMORON Françoise (Cahors), Mme BOUGEARD Elsa (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. VAZ Victor (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VALADE Anne-Rose (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme LOUIS Sylvie (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme VANBESIEEN Joëlle (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. LAFFRAY Patrick (Maxou), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), Mme JORDANET Marie-Christine (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme VOLFF Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq-Lapopie suppléant), Mme RAUZIERES Elodie (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. BORIES Olivier (St Géry – Vers), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille), M. EYROLLES Jean-Louis (Tour-de-Faure suppléant), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels), Mme MAZEYRIE Christelle (Trespoux-Rassiels).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (13)

Mme DEL VITTO Aurore (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. VACANDARE Johann (Cahors – procuration donnée à M. TESTA), Mme BOUIX Catherine (Cahors en retard arrivée à 20h15), M. DUCHESNE François (Cahors – procuration donnée à M. NICOLAON Patrick), M. TREIL Jean (Douelle), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. PONS Stéphane (Mechmont), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (Saint Médard), M. TEYSSÉDRE Patrick (Tour de Faure).

Procurations : 3

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20200702-61_02_07_2020-DE
Regu le 07/07/2020

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Commande publique

Objet : Groupement de commandes pour l'achat de fourniture de denrées alimentaires

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 2 juillet 2020

Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Service : Commande publique

Objet : Groupement de commandes pour l'achat de fourniture de denrées alimentaires pour le groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et le syndicat mixte ouvert du campus universitaire cadurcien
relance des lots 1 - 3 - 5 - 6 - 10 - 13 et 15 en procédure avec négociation
relance lots 4 - 7 - 9 et 17 en appel d'offres ouvert

Autorisation de lancement des procédures et signature des marchés

Mesdames, Messieurs,

Un groupement de commandes a été constitué entre la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et le Syndicat Mixte Ouvert du Campus Universitaire Cadurcien (SMOCUC) pour l'achat de fourniture de denrées alimentaires.

Le Grand Cahors a été désigné comme coordonnateur du groupement.

Une première consultation a été passé dans le cadre d'un appel d'offre ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre a été défini en 29 lots :

- Lot 1 : Produits laitiers et ovoproduits
- Lot 2 : Vins et spiritueux
- Lot 3 : Epicerie
- Lot 4 : Conserves
- Lot 5 : Boulangerie Viennoiserie
- Lot 6 : Biscuiterie sucrée
- Lot 7 : Biscuiterie sans sucre
- Lot 8 : Légumes et fruits en 4eme et 5 ème gamme
- Lot 9 : Fruits et légumes
- Lot 10 : Produits surgelés / traiteur
- Lot 11 : Sandwich
- Lot 12 : Charcuterie
- Lot 13 : Volailles fraîches (sous vide ou sous atmosphère)
- Lot 14 : Viandes fraîches de bœuf et veau (sous vide ou sous atmosphère)
- Lot 15 : Viande fraîche de porc (sous vide ou sous atmosphère)

- Lot 16 : Viande fraîche d'agneau (sous vide ou sous atmosphère)
- Lot 17 : Viandes fraîches cuites (sous vide ou sous atmosphère)
- Lot 18 : Poisson frais portionné
- Lot 19 : Produits à base de protéines végétales
- Lot 20 : Café et fournitures
- Lot 21 : Fournitures de plats cuisinés médicalisés frais
- Lot 22 : Produits alimentaires spécifiques texturant
- Lot 23 : Produits alimentaires spécifiques enrichis
- Lot 24 : Pain de viande non cuisiné s/sel
- Lot 25 : Préparations salées mixées individuelles
- Lot 26 : Préparations sucrées de fruits frais mixées individuelles
- Lot 27 : Viande hachée reconstituée en bouchée s/sel
- Lot 28 : Préparations individuelles excluant les allergènes majeurs
- Lot 29 : Coupelles de confiture individuelles sans sucre

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 février 2020 a déclaré l'appel d'offres ouvert infructueux pour les lots 1, 3, 5, 6, 10, 13 et 15 et sans suite pour motif d'intérêt général pour les lots 4, 7, 9 et 17.

Pour tous les candidats des lots 1, 3, 5, 6, 10, 13 et 15 lancés le 15 octobre 2019 et dont la date limite de remise des offres était fixée au 19 novembre 2019, toutes les offres ont été jugées irrégulières. Une procédure avec négociation soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique a été relancée le 10 mars 2020 avec les candidats ayant déposé une offre, pour une date et heure limite de remise des offres fixée au 25 mars 2020 à 12H00.

Les candidats ont été informés de la suspension de cette procédure du fait du contexte lié au Covid-19 et de sa relance ultérieure.

Pour les lots 4, 7, 9 et 17, il convient de les relancer en appel d'offres ouvert.

L'attribution des marchés se fera par lots séparés.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2020 et suivants.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le lancement des deux procédures formalisées menées par M. Le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en tant que coordonnateur du groupement et conformément aux articles cités ci-dessus ;
- b- D'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes décisions qu'il jugera utiles pour l'organisation de la procédure avec négociation et notamment, d'engager ou de ne pas engager les négociations avec les candidats ;
- c- D'autoriser M. le Président ou son représentant à relancer, le cas échéant, une nouvelle procédure formalisée en cas de déclaration sans suite pour cause d'infructuosité ou pour une ou des raisons autres que celles liées à l'infructuosité de l'appel d'offres ouvert et à prendre toutes décisions qu'il jugera utile pour l'organisation de cette procédure ;

- d- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conclure et à signer les marchés ainsi que tous les actes consécutifs relatifs à l'exécution de ces marchés ;
- e- D'imputer les dépenses nécessaires aux budgets 2020 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE